

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le 19 JUIN 2013

Service Aménagement

Division Évaluation Environnementale

Réf. Chr : 319.2013

Nos réf. : 2013 - 000560

Affaire suivie par : Emmanuelle BARETJE
emmanuelle.baretje@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 66 90

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Monsieur le Maire
Commune de Clapiers
5 grand'rue Marie Lacroix
34830 CLAPIERS

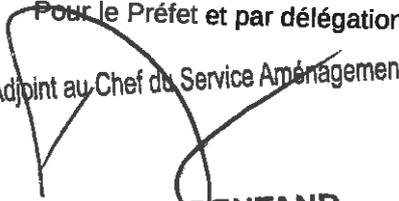
Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

Dossier de création de la ZAC « Le Castelet » - Commune de Clapiers (34)
déposé par la Commune de Clapiers

Par courrier reçu le 18/04/2013, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier de création de la ZAC Le Castelet, située sur la commune de Clapiers.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,
L'Adjoint au Chef du Service Aménagement

Frédéric BENTAND